

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :



**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-138 – CESSION DES PARCELLES AI 374- AI 375- AI 376- AI 377- AI 378- AI 379 DANS LE CADRE DES AFNT AVEC PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE**

M. LINARES, rapporteur, rappelle que les AFNT (Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse) sont une partie du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO). Ils concernent 5 communes situées au nord de Toulouse : Castelnau d'Estrètefonds, Saint-Jory, Lespinasse, Fenouillet et Toulouse, soit 19 km de ligne existante avec 6 pôles d'échanges multimodaux. Ils consistent en la mise à 4 voies du linéaire existant afin de séparer les trains à grande vitesse des trains à desserte locale. Ces aménagements ont également pour objectif de créer une desserte périurbaine sur le secteur nord toulousain, de développer le trafic TER sur la proche banlieue et vers Agen, Cahors ou Brive, et de permettre le développement du trafic de marchandises.

M. LINARES fait part aux membres de l'Assemblée que SNCF Réseau, agissant pour le compte de l'État, a mené en juin 2022 une enquête parcellaire permettant d'identifier les propriétaires et les ayants-droits des parcelles concernées par une acquisition au titre des AFNT, et de leur permettre de prendre connaissance des limites d'emprise du projet et donc des surfaces à acquérir dans chacune des parcelles concernées.

M. LINARES informe le conseil municipal que les parcelles cadastrées AI 374 d'une contenance de 669 m<sup>2</sup>, AI 375 d'une superficie de 360 m<sup>2</sup>, AI 376 d'une surface de 153 m<sup>2</sup>, AI 377 d'une contenance de 15 m<sup>2</sup>, AI 378 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> et AI 379 pour une contenance de 46 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune, doivent faire l'objet d'une cession nécessaire aux travaux des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT). Ces terrains situés en centre-ville sont utilisés actuellement pour le parking de la gare.

La valeur vénale a été établie par le service des domaines pour un total de 187 000 € H.T. (indemnité principale), auquel s'ajoute une indemnité de remploi d'un montant de 9 350 €, pour un total de 196 350 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées :

- AI 374 d'une contenance de 669 m<sup>2</sup>,
- AI 375 d'une superficie de 360 m<sup>2</sup>,
- AI 376 d'une surface de 153 m<sup>2</sup>,
- AI 377 d'une contenance de 15 m<sup>2</sup>,
- AI 378 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>
- AI 379 pour une contenance de 46 m<sup>2</sup>

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20240917-DELIB2024138-DE  
Reçu le 20/09/2024



nécessaires aux travaux des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT), pour un montant total de 196 350 €.

**AUTORISE** la prise de possession anticipée.

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette vente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024

  
  
Le Maire, Victor **DENOUVION**



Le secrétaire de séance, Lucas **BOURGADE-DELMAS**